



Table des matières

1. Logement	1
2. Protection de l'enfance	4
3. Précarité / insertion	6
4. Politique de la ville	8
5. Autonomie	9
6. Santé	11
7. Autre	12

1. Logement

→ Le 26e rapport sur l'état du mal logement de la Fondation Abbé Pierre dénombre 4,1 millions de personnes mal logées en France

La fondation Abbé Pierre dévoile, le 2 février, son 26ème rapport sur l'état du mal logement en France dans lequel elle pointe les « *conséquences dramatiques de la crise sanitaire notamment pour les jeunes* ».

Quelques éléments chiffrés édifiants :

- **La fondation dénombre 4,1 millions de personnes mal logées en France.**
- Plus de 20% des jeunes ont eu du mal à payer leur loyer depuis le début de la crise sanitaire et 35% d'entre eux craignent de ne pouvoir faire face à leurs dépenses de logement en 2021.
- **14% des Français ont eu des difficultés liées au logement.**
- 32% des interrogés ont vu leur situation financière se dégrader depuis le début de la crise.

« Avec la crise sanitaire la crise du logement est devenue plus grave et plus profonde » estime la Fondation Abbé Pierre. L'explosion des demandes d'aide alimentaire et la montée des impayés locatifs sont les premiers effets de la crise sociale. En outre, le confinement a démultiplié les effets de l'habitat indigne et exacerbé les inégalités face au logement.

L'état d'urgence sanitaire a, certes, gelé les procédures d'expulsion en prolongeant la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet néanmoins « le dégel des procédures risque d'être très dur. C'est une bombe à retardement » annonce la Fondation.

En outre, malgré une mobilisation exceptionnelle des capacités d'accueil, les centres d'hébergement d'urgence des sans-abri sont en situation de saturation. Depuis le mois de janvier, le nombre de demandes non pourvues est reparti à la hausse.

Selon le Délégué général de la Fondation Abbé Pierre, Christophe Robert, « *l'accès au logement est passé au second plan et faute de constructions neuves, le parc social ne répond pas* ».



Et de conclure « si l'année 2020 a été une année terrible pour les mal-logés, on peut craindre que 2021 ne soit pas meilleure, si rien n'est fait ». La fondation évoque un bilan « très insuffisant » de l'action publique pour le mal logement et prédit un « drame qui se profile à partir de la reprise des expulsions locatives ».

Sources : [France Bleu](#), « Logement : la crise sanitaire a eu des "conséquences dramatiques" en 2020, selon la Fondation Abbé Pierre », 1er février 2021

[Le Monde](#), « La Fondation Abbé Pierre redoute une explosion post crise sanitaire des impayés du logement et des expulsions », 1er février 2021

→ Fin de la trêve hivernale reportée au 1er juin

Emmanuelle Wargon, ministre du logement, l'a annoncé ce 1er février : la trêve hivernale est repoussée du 1er avril au 1er juin. Cette trêve s'étend aussi aux coupures d'énergies pour factures impayées. Une annonce qui fait écho à la fragilisation de nombreux ménages due à la pandémie, une situation exposée dans le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre.

La ministre a également évoqué la nécessité de prioriser les expulsions et de les échelonner en pensant à des solutions de relogement pour éviter le décrochage de ménages en difficulté. En parallèle, elle souhaite également une automatisation de l'indemnisation des bailleurs sociaux qui ne peuvent pas expulser un locataire.

Parallèlement, dans une interview accordée à BFM TV, la ministre fixe un objectif 250.000 logements sociaux construits pour répondre à la pénurie de logements. Pour relever le défi, 1,5 milliard d'euros avec Action logement seront mis sur la table et la garantie visale sera élargie.

Sources : [Le Monde](#), « En raison de la crise sanitaire et sociale, la trêve hivernale est prolongée jusqu'au 1er juin », 2 février 2021

[France Info](#), « Logements sociaux : Emmanuelle Wargon fixe un objectif de 250 000 constructions en deux ans, 'un défi à tous' pour rattraper notre retard », 2 février 2021

→ Quotas de logements sociaux : le bilan en demi-teinte de la loi SRU

Le ministère du logement a publié le 21 janvier le bilan triennal d'application de l'article 55 de la loi SRU : moins de la moitié des communes ont rempli leurs objectifs de production. La loi SRU doit permettre d'améliorer la mixité sociale par la construction et la meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire.

Sur 1.035 communes, 485 soit 47% ont rempli leurs objectifs de production de logements sociaux (pour rappel : objectif de 20 ou 25% de logements sociaux d'ici 2025). En résultats cumulés, les objectifs de production ont été dépassés mais avec de fortes disparités régionales.



Certaines communes ont rempli leurs obligations relatives à la répartition équilibrée entre les différents types de logements sociaux, à la différence de leurs objectifs quantitatifs de production. Néanmoins, **240 n'ont rempli aucune de leurs obligations.**

Au total, 280 communes ont fait l'objet d'un constat de carence, un chiffre en hausse par rapport au précédent bilan triennal (264). La ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, avait donné des consignes de fermeté aux préfets dans l'évaluation des sanctions en cas de carence. Les pénalités aggravées par la loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 sont en augmentation.

Les doutes sont nombreux sur la pertinence de l'outil pour combattre la ségrégation résidentielle. Les études montrent qu'elle permet d'agir sur la ségrégation intra-communale, du fait d'une meilleure dispersion du logement social dans des programmes mixtes. Mais la loi n'a pas permis de répondre à la question de la ségrégation urbaine à une échelle globale.

La question de l'après 2025 se pose également. Selon la ministre, « *la dynamique de la loi SRU doit être continuée* » selon des modalités qui sont aujourd'hui en cours de réflexion au sein d'une mission confiée à Thierry Repentin, maire de Chambéry

Source : [La Gazette des communes](#), « Quotas de logements sociaux : le bilan en demi-teinte de la loi SRU », 25 janv. 2021

→ La Cour des comptes appelle à une politique du logement plus proche du terrain

Dans un référé publié le 19 janvier, la Cour des comptes dresse le bilan de la territorialisation des politiques de logement appelées à franchir une nouvelle étape dans le contexte de la loi 4D.

La territorialisation des politiques de l'habitat a débuté avec la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 (délégation des aides à la pierre aux intercommunalités et départements volontaires) mais la politique du logement reste définie au niveau national.

La Cour note que « *une simple adaptation au territoire de politiques nationales ne suffit plus* » car ne permettant pas de répondre aux besoins d'un territoire. L'enjeu réside alors dans un nouveau mode de territorialisation nécessitant une différenciation d'un territoire à un autre.

Elle identifie deux obstacles à une gestion au plus près du terrain des politiques de l'habitat : d'un côté, les CAF et les services fiscaux qui ne partagent que très peu leurs données. De l'autre, des comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (où sont représentés Etat et collectivités) qui sont plus des lieux d'échange d'informations que de pilotage des politiques locales.

Source : [La Gazette des communes](#), « La Cour des comptes appelle à une politique du logement plus proche du terrain », 20 janvier 2021



→ Logement d'abord, une politique saine mais trop lente selon la Cour des comptes

Dans un référé du 20 octobre rendu public le 7 janvier, la Cour des comptes dresse un bilan sévère du plan Logement d'abord qu'elle juge expérimental et cosmétique.

Instauré en 2017, le plan « Logement d'abord » (2018-2022) vise à faire évoluer la logique présidant à l'accueil et à l'insertion des personnes sans domicile fixe en favorisant l'accès direct à un logement et en centrant l'accompagnement sur les besoins de la personne, en contrepied d'une logique de pallier amenant la personne vers l'hébergement puis le logement.

Ce plan s'inscrit dans le contexte d'une hausse du public des sans domicile fixe (évalué à 300.000) selon une progression annuelle de 30.000 personnes. L'entrée en domicile ou en hébergement se fait à rythme de 80.000 par an. Pour la Cour, l'ambition « *ne paraît pas hors de portée* » mais il faudrait qu'environ 260.000 personnes accèdent à logement sur les cinq an.

Malgré une actualisation du plan en septembre 2020, la Cour note que les résultats sont systématiquement en dessous des objectifs fixés. La production des logements très sociaux et des pensions de familles ne sont pas à la hauteur des cibles. De surcroît, dans les zones tendues, les loyers excèdent les capacités contributives des ménages les plus modestes.

Ainsi la Cour formule un certain nombre de recommandations telles que l'effectivité de priorisation des ménages sans domicile fixe ou la mise en place de mécanismes incitatifs pour transformer les places d'hébergement d'insertion en logements sociaux ou adaptés.

Source : [La Gazette des communes](#), « Logement d'abord : une politique saine mais trop lente selon la cour des comptes », 8 janvier 2021

2. Protection de l'enfance

→ Un rapport de l'IGAS sur les nuitées hôtelières des enfants confiés à l'ASE

C'est à la suite d'un drame, en 2019, impliquant deux adolescents placés par les services de l'ASE dans un hôtel de Suresnes que le ministère des Solidarités et de la Santé avait missionné l'IGAS sur le placement de mineurs en chambres d'hôtels.

Selon le rapport, ils seraient entre 7.500 et 10.000 concernés. Dans les faits, ce sont pour la grande majorité des mineurs non accompagnés (MNA). Il y reste en moyenne 3 mois, mais le placement peut durer jusqu'à 6 mois, voire un an.



Selon le rapport, ces lieux, inadaptés voire dangereux, doivent rester une solution exceptionnelle, encadrée et limitée dans le temps, « *sans aller jusqu'à son interdiction totale* ». Néanmoins, le rapport souligne que certains Départements « *considèrent que l'hôtel constitue une réponse malgré tout relativement adaptée aux particularités des MNA* ».

Ainsi, réaliste, l'IGAS propose de faire reculer le recours à l'hôtel en développant des offres alternatives

A la suite de ce rapport, le secrétaire d'État a annoncé l'interdiction prochaine de l'hébergement des enfants.

Sources : [La Gazette des communes](#), « Hébergement à l'hôtel : le rapport de l'IGAS qui bouscule l'aide sociale à l'enfance », 1^{er} février 2021.

[Localitis](#), « Enfant : à défaut de pouvoir les supprimer rapidement, l'IGAS propose aux Départements d'encadrer les nuitées hôtelières », 26 janv. 2021

→ Une grande loi annoncée dans le champ de la protection de l'enfance

Suite au rapport de l'IGAS ainsi qu'à un nouveau documentaire choc diffusé sur France 3, Adrien Taquet a annoncé un nouveau texte permettant de mieux accompagner les enfants placés.

Il devra répondre aux objectifs suivants :

- **L'interdiction du logement d'enfants à l'hôtel.** Seuls les migrants se présentant comme mineurs pourraient y être logés le temps de l'évaluation de l'âge ;
- **La mise en place d'un fichier national pour les familles d'accueil** ; ainsi, une famille s'étant vu retirer son agrément dans un Département ne pourrait en obtenir un nouveau auprès d'une autre collectivité ;
- **L'accompagnement des sorties sèches et le suivi des jeunes qui atteignent 18 ans par les missions locales** où ils pourront obtenir une formation, bénéficier un parcours vers l'emploi ainsi que d'une allocation mensuelle.

Ce nouveau texte devra s'appliquer dès 2022, malgré un agenda parlementaire déjà chargé.

Source : [La Gazette des communes](#), « Un nouvel arsenal législatif pour la protection de l'enfance », 28 janv. 2021

→ La publication du premier référentiel pour définir l'enfance en danger

La Haute autorité de santé (HAS) a publié le tout premier cadre national de référence pour l'évaluation de la situation des enfants en danger, son objectif étant l'harmonisation des pratiques des conseils départementaux dans la prise en charge des enfants.



En effet, partant du constat que chaque Conseil départemental, voire chaque professionnel, a ses propres critères pour définir le besoin de prise en charge de l'enfant, A. Taquet a sollicité la HAS, le référentiel devant donner à tous les professionnels les mêmes outils.

Ce référentiel est constitué de trois livrets ainsi que d'une boîte à outils à destination de tous les professionnels travaillant auprès des enfants et pouvant être amenés à détecter des situations préoccupantes.

Plus d'informations : [ici](#)

Source : [La Gazette des communes](#), « un référentiel national pour définir ce qu'est un enfant en danger », 20 janv. 2021

→ La Cour des comptes souligne les défaillances de l'État s'agissant des MNA

La Cour des comptes a publié un référé adressé le 20 octobre 2020 au Premier ministre sur la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), l'occasion pour elle de formuler à nouveau quelques recommandations :

- « Rationaliser et renforcer le pilotage de l'État » avec un chef de filât ;
- Renforcer la connaissance des jeunes et le suivi via le développement d'un outil statistique national ;
- Renforcer le contrôle participation financière de l'État pour l'évaluation et la mise à l'abris des MNA par les Conseils départementaux ;
- Améliorer la qualité et l'homogénéité de l'évaluation des MNA et lutter contre le « nomadisme » des jeunes entre Conseils départementaux ;
- Mieux préparer la sortie des MNA de l'ASE via une obligation, pour les Départements, d'organiser la consolidation de l'identité et de l'état civil des jeunes leur permettant de prétendre à un titre de séjour.

De fait, si le corpus législatif a été successivement renforcé depuis 2013, les résultats ne sont toujours pas à la hauteur des ambitions du fait, pour partie, d'un pilotage défaillant.

Source : [La Gazette des Communes](#), « Mineurs non accompagnés : la Cour des comptes souligne les défaillances de l'État », 18 décembre 2020

3. Précarité / insertion

→ Pauvreté : les collectivités en première ligne dans la crise sociale

Le seuil symbolique (et inédit) des 2 millions d'allocataires du RSA a été franchi. Et l'augmentation pourrait se poursuivre jusqu'en 2022. Tous les voyants de la pauvreté sont au rouge. Selon le Secours catholique, la France franchira la barre des 10 millions de pauvres



en 2020. L'aide alimentaire est de façon croissante sollicitée, et ce par de nouveaux publics (jeunes, travailleurs précaires).

Les associations ont critiqué un plan de relance n'accordant que peu de crédits pour les plus défavorisés (3% des 100 milliards d'euros selon la fondation Abbé Pierre). Elles ont également pointé l'absence de propositions concrètes pour les jeunes. Le CESE a, à cet égard, demandé un accès garanti des 18-25 ans aux minima sociaux. Ce à quoi le Gouvernement s'oppose. Il alors fait le choix de renforcer des dispositifs existants par le Plan « un jeune, une solution » financé à hauteur de 6,7 milliards d'euros.

Une fois les aides ponctuelles passées, ce sont les collectivités qui retrouveront en prise avec les personnes, d'où l'importance, pour elles, de réaliser l'analyse des besoins sociaux de leur territoire.

Source : [La Gazette des communes](#), « Pauvreté : encore une vague qu'il faudra affronter », 8 janvier 2021

→ [Des députés préoccupés par la pauvreté](#)

Constatant la formation d'un « océan de pauvreté » (J.-L. Mélenchon), les députés estiment qu'il leur incombe un urgent « devoir d'agir » (A. Pradié). Dès lors, un débat sur les politiques de lutte contre la pauvreté a été ouvert à l'Assemblée, débat qui a permis l'expression de vives inquiétudes pour les années à venir.

Les députés ont proposé, pêle-mêle :

- Un « *chèque alimentaire qui aiderait les ménages précaires à accéder à des produits de qualité et à se tourner vers une alimentation saine et locale* » ;
- La reprise des réflexions sur le revenu universel ;
- L'instauration d'un « *minimum jeunesse par la création d'une dotation universelle et d'un revenu de base pour les jeunes à partir de 18 ans* » ;
- La revalorisation des minima sociaux et l'abandon définitif de la réforme chômage ;
- L'ouverture du RSA au 18-25 ans.

Leur répondant Olivier Véran a souligné les mesures prises depuis le début du quinquennat (revalorisation de la prime d'activité jusqu'à 100 euros par mois, hausse de plusieurs prestations (AAH, ASPA), création de la complémentaire santé solidaire ou encore le zéro reste à charge sur les lunettes, soins dentaires, prothèse auditives) **ainsi que celles prises depuis le début de la crise sanitaire** : le chômage partiel, le dispositif « un jeune une solution » ou encore l'abondement de 3 millions d'euros supplémentaires du budget de la Stratégie de lutte et de prévention de la pauvreté.

A noter, le Sénat a rejeté, le 20 janvier, une proposition de loi PS visant à étendre le RSA aux 18-25 ans afin de répondre à « *l'urgence sociale* » des jeunes sans emploi dont la précarité a été aggravée par la crise sanitaire. Selon son auteur, Rémi Cardon, **1 jeune de moins de 25 ans sur 5 vivrait sous le seuil de pauvreté, soit plus de 1,5 million de**



jeunes. L'occasion pour le Gouvernement de rappeler son opposition de principe à une telle extension.

Sources : [Localtis](#), « L'Assemblée débat du "devoir d'agir face à la pauvreté" », 21 janv. 2021 et [Localtis](#), « Le Sénat s'oppose à l'extension du RSA aux 18-25 ans », 21 janv. 2021

→ [Emploi des jeunes : prolongation des mesures de soutien](#)

Pour soutenir l'emploi des jeunes particulièrement affecté par la crise sanitaire, le Gouvernement a prolongé de deux mois, soit jusqu'au 31 mars, la majoration des aides pour les emplois francs et les aides pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

Cette dérogation mise en place le 15 octobre 2020 concerne les jeunes de moins de 26 ans issus des QPV :

- pour un CDI, le montant s'élève à 7.000€ la première année, puis 5.000 les années suivantes dans la limite de 3 ans ;
- pour un CDD d'au moins de 6 mois, l'aide est de 5.000€ puis 2.500 les 3 années suivantes.

Source : [Localtis](#), « Emploi des jeunes : aide à l'embauche et la prolongation des emplois francs prolongée », 1er février 2021

→ [Région Centre-Val de Loire : un module emploi ludique pour les « invisibles » de la formation et de l'emploi](#)

La Région Centre-Val de Loire, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), a financé une initiative pour aider les jeunes et les publics éloignés de l'emploi à trouver leur voie. Le « Klub extraordinaire », un conteneur itinérant à la décoration décalée et équipé de multiples écrans tactiles, propose un parcours sensoriel et émotionnel censé susciter l'envie d'un projet professionnel : en cliquant sur les écrans, chacun peut découvrir ses qualités, ses aptitudes, ses valeurs et dessiner son portrait intime (en bref, un module emploi amélioré). Accompagné par un animateur, l'utilisateur pourra être renvoyé vers les acteurs de l'emploi.

Source : [Gazette des communes](#), « une expérience ludique replace les chômeurs qui ont baissé les bras au cœur du processus d'orientation », 22 janvier 2021

4. Politique de la ville

→ [Comité interministériel des villes : une rallonge de 2 milliards pour la rénovation urbaine](#)

A l'occasion du Comité interministériel des Villes ce 29 janvier, le Premier ministre a annoncé un effort budgétaire de 3,3 milliards d'euros pour soutenir les quartiers



prioritaires de la politique de la ville : un plan de relance d'au moins 1 milliards et une rallonge de 2 milliards pour le NPNRU soit 12 milliards au total.

Cette mobilisation répond à « l'appel de Grigny » des maires de banlieues, il y a 3 ans, enjoignant le Gouvernement à soutenir les quartiers populaires, une injonction d'autant plus pressante dans le contexte de crise sanitaire. Le Gouvernement a souhaité répondre à cette urgence par 15 mesures ciblées qui touchent au logement, à l'éducation, à l'insertion ou encore à la sécurité :

- un plan de rénovation urbaine à 12 milliards d'euros ;
- l'ouverture de 60 centres et maisons de santé pluriprofessionnelles ;
- un objectif de mixité sociale et de diversification de l'offre de logement en appliquant la loi SRU mais aussi en limitant l'autorisation de logements sociaux pour éviter une concentration trop forte dans certaines villes ;
- 46 nouvelles cités éducatives en y consacrant 15,5 milliards d'euros ;
- une valorisation du bonus territoires pour la création de places de crèches en QPV ;
- 700 millions d'euros pour soutenir le plan "1 jeune 1 solution" dans les QPV...

Source : [Localtis](#), « Comité interministériel des villes : une rallonge de 2 milliards pour la rénovation urbaine », 29 janvier 2021.

→ Un bilan plutôt positif mais une vigilance sur le plan gouvernemental pour les banlieues

Les élus se félicitent des mesures présentées par le Gouvernement ce 29 janvier : « *On partait avec l'idée que la montagne accoucherait d'une souris*, explique Emmanuel Heyraud, directeur de la cohésion sociale à France Urbaine. *Mais, au final, le plan annoncé est plus ambitieux que ce qu'on attendait* ».

Ils pointent toutefois des éléments de vigilance. Sur la mixité sociale, les élus sont globalement positifs et abondent dans l'idée d'une limitation de la concentration de logements sociaux mais attention à ce que cette mesure ne « soit pas l'arbre qui cache la forêt ». Une chose est sûre, les élus se satisfont de leur mobilisation qui a permis de faire entendre au gouvernement une partie de leurs propositions.

Source : [Gazette des Communes](#), « Plan gouvernemental pour les banlieues : les élus entre satisfaction et vigilance », 1er février 2021.

5. Autonomie

→ Le secteur de l'aide à domicile lance un cri d'alerte

Alors que la loi « Grand âge et Autonomie » est finalement reportée à la fin de la crise sanitaire, les professionnels du secteur à domicile s'alarment de l'état du secteur, et ce d'autant plus dans un contexte de gestion du Covid qui les a fortement sollicités. Leur alerte



est claire : on ne pourra bientôt plus choisir de rester à domicile, alors même que c'est la volonté d'une majorité de français. En 2020, 1 demande sur 2 d'aide à domicile a été rejetée, faute de places.

Face à ce constat édifiant, les professionnels appellent des mesures :

- **une loi promise depuis 2019** qui doit être ambitieuse et mise en œuvre rapidement avant l'été 2021 (à noter que le calendrier législatif ne permettra certainement pas la réalisation d'une telle revendication) ;
- **une revalorisation des métiers** et notamment des rémunérations souvent très faibles des professionnels (970€ par mois en moyenne) ;
- **des financements supplémentaires engagés** pour adapter la prise en charge des personnes à domicile (10 milliards d'euros nécessaires, évalués par le rapport Libault).

Sources : [La Gazette des communes](#), « Report de la loi autonomie : le cri d'alarme de l'aide à domicile », 2 février 2021.

→ La feuille de route de la CNSA pour 2021

Malgré le report de la loi « Grand âge », la CNSA entend apporter des « améliorations concrètes » dans la vie des personnes âgées ou en situation de handicap. Cette volonté s'exprime dans sa feuille de route, dévoilée le 29 janvier, et qui présente les ambitions suivantes :

- Évaluation des résultats des MDPH et amélioration du service rendu dans le cadre de la feuille de route « MDPH 2022 » ;
- Facilitation de l'accès aux droits via, entre autre, le développement du numérique et des services en ligne ;
- Création de services publics de l'autonomie dans les territoires via le déploiement de « maisons de l'autonomie » ;
- Plan immobilier pour les EHPAD ;
- Revalorisation des métiers de l'autonomie.

Source : [La Gazette des communes](#), « Autonomie : un programme chargé pour la CNSA pour 2021 », 2 février 2021

→ Une mission confiée à Dominique Libault sur le guichet unique

Prenant pour acquis que le projet de loi « Grand âge et autonomie » ne sera pas déposé avant la fin de la crise sanitaire, **Brigitte Bourguignon a confié une mission à Dominique Libault, dans le cadre de la réforme du grand âge et de l'autonomie.**

L'intéressé, auteur d'un rapport déjà remarqué en 2019 sur le sujet, doit traiter trois points :

1. **La généralisation d'un guichet unique pour les personnes en perte d'autonomie**, dédié à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement dans les démarches d'accès aux droits ;



2. La « **nécessaire articulation des professionnels de santé et des professionnels du grand âge sur les territoires**, en s'appuyant sur les bonnes pratiques de coopération pour simplifier la vie des personnes » ;
3. La création et l'animation d'un comité « **autonomie et parcours de soin** » qui aurait vocation à « **décloisonner les différents secteurs, favoriser les échanges et renforcer les dynamiques territoriales en faveur du parcours des personnes âgées** ».

Source : [Localtis](#), « En attendant le projet de loi Grand âge et autonomie, Dominique Libault chargé d'une mission sur le guichet unique », 25 janv. 2021

6. Santé

→ Un recours devant le Conseil d'Etat contre l'ordonnance santé-famille

Unsa fonction publique a déposé un recours pour excès de pouvoir devant le CE et une QPC devant le Conseil Constitutionnel pour contester l'ordonnance santé famille, prise en application de la loi de transformation de la fonction publique. En cause : l'article 7 qui prévoit la possibilité pour le gestionnaire de connaître des éléments médicaux dans le cadre de l'instruction de demandes de maladies professionnelles ou d'accidents du travail.

Pour le syndicat, c'est une atteinte au secret médical et au principe essentiel réaffirmé par la ministre de la fonction publique Amélie de Montchalin « *selon lequel l'employeur ne connaît pas la maladie qui justifie l'arrêt* ». D'autres voix s'élèvent contre la crainte d'une atteinte au secret médical comme Force ouvrière qui souligne que « *ce traitement informatisé des arrêts de travail, ajouté au traitement automatisé de données à caractère personnel dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid19, enfonce un sérieux coin dans le respect du secret médical* ».

Source : [La Gazette des communes](#), « Santé des agents : le secret médical malmené », 2 février. 2021.

→ Des taux de vaccination différents selon les territoires

1.234.731 personnes ont reçu au moins une injection en date du 27 janvier, dont 55% ont plus de 75 ans. Mais des disparités fortes entre départements existent. Ainsi, le Jura, l'Orne, ou le Territoire de Belfort affichent un taux de vaccination d'environ 20%. Une différence qui s'explique principalement par le profil démographique des départements dans une stratégie de vaccination qui privilégie les personnes âgées qui sont les plus à risque face à la Covid-19.

Source : [La Gazette des communes](#), « Une campagne vaccinale différente selon les territoires », 29 janvier. 2021.



→ Les médiateurs sociaux en difficulté face à la crise

Xavier Rochefort, nouveau président du Réseau France Médiation, revient sur les difficultés rencontrées par les médiateurs sociaux pendant la crise sanitaire. Acteurs de terrain, ces médiateurs se sont fortement investis dès le premier confinement pour faciliter l'accès aux droits sociaux des habitants et ont investi des champs plus larges, notamment la médiation scolaire.

Le président déplore cependant le caractère de « variable d'ajustement » de la médiation sociale qui ne prend pas en compte le rôle central au plus près des habitants que peuvent jouer les médiateurs.

Il enjoint alors à une revalorisation des métiers avec une formation reconnue par un diplôme d'État, des **financements supplémentaires** et un **texte de loi** pour poser le cadre de la médiation sociale. Pour appuyer ces revendications, il en appelle aux élus locaux qui sont de plus en plus séduits par cette démarche.

Source : [La Gazette des communes](#), « Après le Covid-19, la médiation sociale ne peut plus être une variable d'ajustement », 29 janvier. 2021.

7. Autre

→ « Pour accéder aux droits, il faut faire un apprentissage de l'administration »

« Pour accéder aux droits, il faut faire un apprentissage de l'administration » selon Clara Delville, sociologue travaillant sur les inégalités d'accès aux aides sociales des habitants des territoires ruraux et auteure d'une thèse, *« Les chemins du droit. Dématérialisation du RSA et distance à l'État des classes populaires rurales »*.

La dématérialisation du RSA induisant la suppression d'antennes CAF et de MSA ou la mutualisation des services au sein des MSAP sont pour la sociologue autant de mouvements reculs de l'État. Elle constate que les agents de ces structures mutualisés ne disposent que peu de compétences sur le fonctionnement des droits sociaux. Couplé à la fracture numérique en milieu rural, l'administration s'éloigne des publics précaires de ces territoires.

Pourtant, pour accéder à ces droits, l'administration et la relation de proximité entretenue par l'utilisateur avec cette dernière jouent un rôle fondamental : *« La pensée d'État, qu'il faut déconstruire, consiste à dire qu'un pauvre prend la décision de demander une aide. Or ce n'est pas du tout le cas »*.

Source : [La Gazette des communes](#), « Accéder à ses droits est un apprentissage », 2 fév. 2021



→ **Initiative : un e-guide pour les sans-abris à Strasbourg**

Le site web Soliguide recense toutes les structures strasbourgeoise dédiées aux personnes précaires et sans domicile fixe, ainsi que les services qu'elles proposent.

L'association Solinum, soutenue par la Ville de Strasbourg, est partie du constat que nombre d'associations venaient en aide à ces personnes mais qu'aucun site web ne recensait des informations actualisés à leur sujet. Ainsi, le site permet de rechercher et géolocaliser les structures strasbourgeoises qui proposent des services aux personnes sans domicile (accueil, bagagerie, épicerie, laverie, douche, accompagnement social, etc.). Environ 230 lieux et 800 services sont déjà recensés. Le guide est également traduit, en partie, en anglais, arabe et espagnol et est équipé d'une messagerie.

Source : Strasbourg Magazine, n°312 (janv.- fév.)